



Calcul de l'indemnité de congés payés

Par **Lionel59**, le **19/09/2011** à **20:43**

Bonjour,

pour le calcul de l'indemnité de congés payés , je prenais en compte

- le salaire brut
- les heures supplémentaires
- les indemnités de congés de l'année précédente
- la prime d'ancienneté

sur la période allant de juin à mai

Je viens de m'apercevoir qu'il ne fallait pas inclure la prime d'ancienneté si celle-ci est donnée tous les mois

question : est ce nouveau ou est ce que cela à toujours été comme cela

si cela est nouveau , pouvez vous me dire depuis quand

Merci